

**BPJEPS Mention ASEC "Animation socio-éducative ou culturelle"****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**UNION REGIONALE DES  
FRANCAS DE NOUVELLE-  
AQUITAINE  
**Roy Nathalie**  
06.22.05.42.76  
nroy@francas-na.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Les prérequis - être titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme (PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT) en cours de validité. - être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production : - Du certificat de secourisme - De l'attestation d'expérience délivrées par le ou les structures d'accueils concernées

**Prérequis pédagogiques :**

Aucun prérequis pédagogiques nécessaires et obligatoires.

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Le BPJEPS mention « animation socio-éducative ou culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. L'animateur, l'animatrice est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il-elle a la charge. Il-elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il-elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il-elle est attendu-e, en compléments des animations, que l'animateur, l'animatrice soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il-elle accueille et des financements mobilisables par la structure. L'animateur, l'animatrice travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action.

**Contenu et modalités d'organisation**

4 blocs de compétences pour obtenir le diplôme : Bloc 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation Bloc 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation Bloc 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure Bloc 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle Une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois en centre de formation. Le reste du temps en structure d'alternance pédagogique. La structure d'alternance doit être capable d'assurer la formation « de terrain » du stagiaire, au regard du référentiel de formation. Pour ce faire, elle doit être capable de : - Définir et mettre en place un projet tutorial intégré au projet de la structure, - Définir les rôles et responsabilités de chacun, - Accompagner et former les acteurs durant la mise en œuvre du tutorat. Les conditions de réussite : l'accompagnement du stagiaire, en centre de formation, en structure d'alternance, avec des rencontres tout au long de la formation, avec une aide à la certification et une évaluation de fin de formation. Mais aussi des outils au service de l'accompagnement du stagiaire (livrets, espace numérique ...)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé****Validation(s) Visée(s)****BPJEPS spécialité animateur mention animation socio-éducative ou culturelle - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours**

Le DEJEPS ASEC coordination de projets : 4 blocs de compétences Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative...

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00590303</b>	du 06/10/2025 au 05/03/2027	Bordeaux (33)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE			
<b>00613428</b>	du 04/11/2025 au 31/03/2027	La Rochelle (17)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE			

00621302

du 15/09/2025 au  
15/02/2027

Niort (79)

UNION REGIONALE  
DES FRANÇAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC